

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SAINT MAXIMIN STOCKAGE sur la commune principale de l'AIOT Route de Barjols, RD560 83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME.

La référence de votre dossier est A-3-Q5YLUBT56 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 17/11/2023 à 16h35 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **98073142600014**

Raison sociale **SAINT MAXIMIN STOCKAGE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

22 RUE BAYARD PARIS 8

75008 PARIS 08

Signataire

Qualité : **Directeur Général**

Référent

Fonction : **chef de projet**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SAINT MAXIMIN STOCKAGE**

Description des activités :

Installation et construction d'un poste HTB de 125 kv en amont d'une unité de stockage d'électricité. Implantation d'équipements nécessaires à un projet de stockage d'électricité; transformateur, onduleurs, batteries lithurium-ion, câblage, équipement contre les incendies, éléments d'insertion paysagers et autres équipements électriques pour le raccordement du poste à la ligne RTE 225 kv à proximité. Seul le poste HTB dont la construction est projetée, en tant que

" poste de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieur à 63kv", est soumis à un examen au cas par cas au titre de la rubrique 32 de la nomenclature annexée à l'article R.122-2 du code de l'environnement. le poste HTB sert à raccorder au réseau le projet de stockage.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Les Suies - Chemin de Barjols

Route de Barjols, RD560

83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

X : 932009

Y : 6267338

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Libellé des

Rubrique	Alinéa	rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2925	2925-2	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 50000 kW	D	Création d'un poste de transformation de tension de 225 kV en amont d'un poste de stockage d'électricité

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Liquide di-électrique pour le poste HT, récupéré dans un bac de rétention.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Citerne souple sur site 120m3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Distance entre les batteries de 12m avec entre les batteries un matériaux inerte permettant de lutter contre la propagation du feu. Réalisation de pistes lourdes permettant la circulation sur le site des unités de lutte contre le feu

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)